

# Moulins et pigeonniers à Auzon



Randonnée n°1332811

Une randonnée proposée par pierre5205

Une promenade qui permet de découvrir les moulins et les pigeonniers proche d'Auzon, d'admirer les forêts de chênes verts et de conifères et de ressentir la transition entre les paysages de la vallée de la Cé et ceux du bassin minier !

<b>Durée :</b>	2h30	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	6.73km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	193m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	182m	<b>Région :</b>	Massif central
<b>Point haut :</b>	601m	<b>Commune :</b>	Auzon (43390)
<b>Point bas :</b>	427m		

## Description

Point de départ : parking de l'Office de Tourisme d'Auzon.

Balisage : Jaune (PR®419) le plus souvent, ou rien.

**(D/A)** Du parking de l'Office de Tourisme, rejoindre la Rue des Faubourgs et prendre à gauche en direction du centre ville. A l'intersection, suivre à gauche la Rue de Saint-Martin d'Ollières, passer le pont et poursuivre à droite sur la Rue des Moulins en longeant l'Auzon.

**(1)** Laisser sur la gauche le chemin entre deux maisons, qui sera celui du retour, et poursuivre tout droit. A la fourche peu après, obliquer à droite dans le Chemin des Moulins. Après être passé devant les moulins, vous pouvez voir une scierie, puis des équipements sportifs.

**(2)** Franchir le gué sur la rivière puis, après 100mètres, prendre le chemin à gauche qui monte vers la route.

**(3)** A la route, tourner à gauche, poursuivre sur 300 mètres, puis prendre le premier chemin à droite. Laisser à votre droite la station de pompage et suivre le chemin qui monte et qui passe le long de la maison.

**(4)** Au croisement avec un chemin, prendre à droite, poursuivre jusqu'à rejoindre une piste.

**(5)** Suivre tout droit la piste en montée, passer devant la table d'orientation sur votre gauche et poursuivre jusqu'à la séparation du chemin en deux.

**(6)** Obliquer à gauche et garder le chemin jusqu'au hameau de Bousac. Traverser ce dernier.

**(7)** Avant la sortie, prendre le sentier en herbe à gauche d'une maison et qui descend vers Auzon.

**(1)** Virer à droite sur la Rue des Moulins et, juste avant le pont, poursuivre à droite sur la Rue des Prisonniers de Guerre. Prolonger par la Rue des Ruisseaux et rejoindre le parking du départ **(D/A)**.

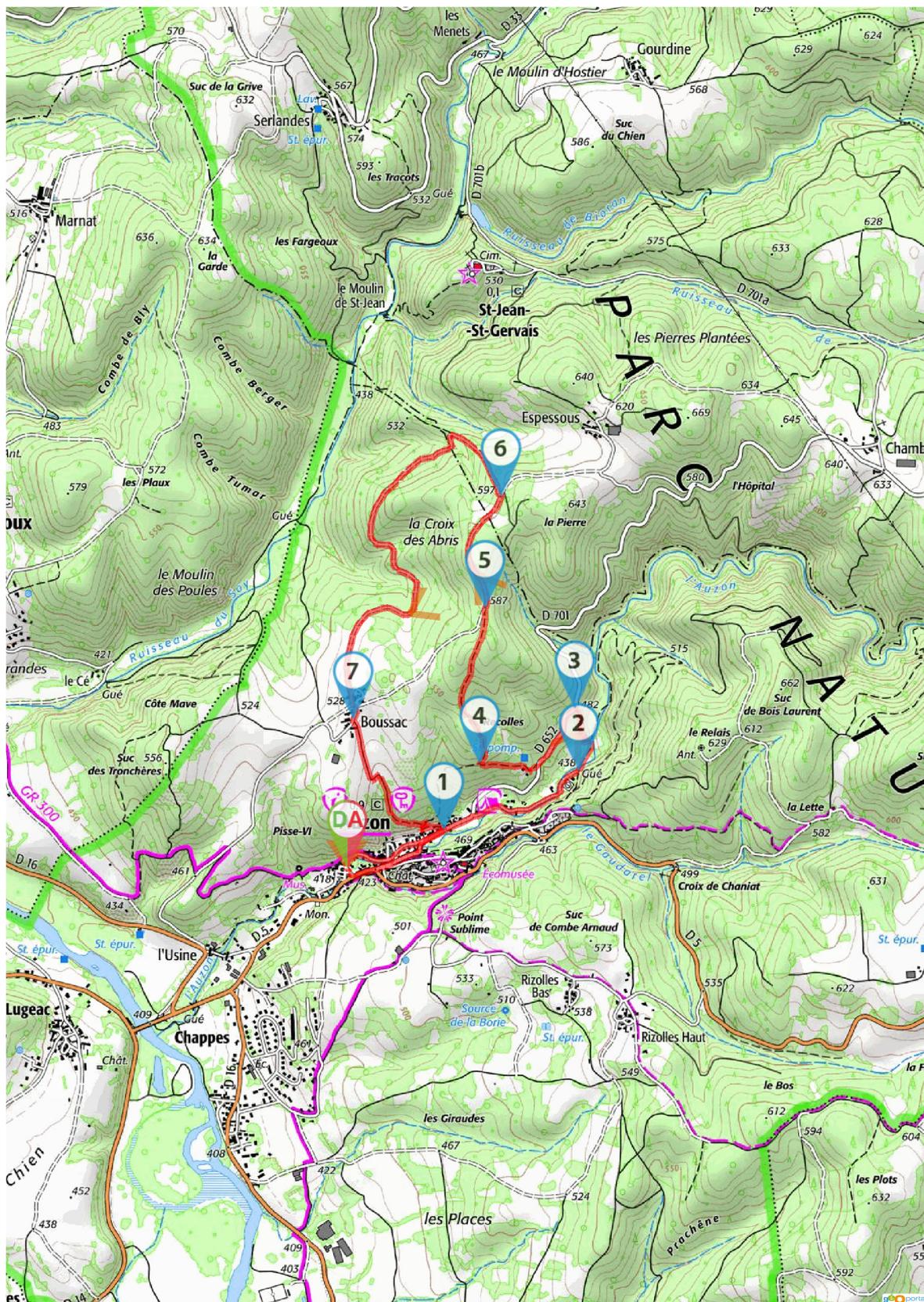
## Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-moulins-et-pigeonniers-a-auzon/>

## Points de passages

- D/A Parking de l'Office de Tourisme**  
N 45.39179° / E 3.367817° - alt. 429m - km 0
- 1 Croisement de la boucle**  
N 45.393241° / E 3.373039° - alt. 439m - km 0.49
- 2 Gué sur la rivière**  
N 45.395493° / E 3.38029° - alt. 454m - km 1.16
- 3 Route**  
N 45.397862° / E 3.38007° - alt. 481m - km 1.55
- 4 Croisement de chemins**  
N 45.395764° / E 3.374936° - alt. 502m - km 2.11
- 5 Intersection avec la piste**  
N 45.401689° / E 3.375231° - alt. 582m - km 2.82
- 6 Fourche**  
N 45.405937° / E 3.376084° - alt. 601m - km 3.36
- 7 Hameau de Bousac**  
N 45.397451° / E 3.368139° - alt. 521m - km 5.44
- D/A Parking de l'Office de Tourisme**  
N 45.391884° / E 3.367801° - alt. 432m - km 6.73

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km

©2023 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

**Visorando**  
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

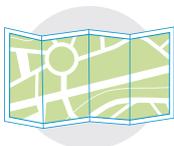
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**